

TRIMANGOL DG

Date de préparation 08-nov.-2012

Date de révision 08-nov.-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit FBZ03
Nom du produit TRIMANGOL DG
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas
Bat. Galilée 3
Parc Saint Christophe
10, avenue de l'Entreprise.
95863 CERGY PONTOISE
FRANCE
tel : +33 (0)1 30 17 88 00
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)	Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement
R-code(s)	Repr. cat. 3;R63 - Xi;R36 - R43 - N;R50-53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité reproductrice	Catégorie 2 - (H361d)
Acute Aquatic Toxicity	Catégorie 1 - (H400)
Chronic Aquatic Toxicity	Catégorie 1 - (H410)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Symbole(s)

Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R36 - Irritant pour les yeux
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S29/35 - Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

**Mention d'avertissement****ATTENTION****Mention de danger**

H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Maneb	235-654-8	12427-38-2	70 - 80	Repr. Cat. 3;R63 Xn;R20 Xi;R36 ;R43 ; N;R50-53	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	donnée non disponible
Methenamine	202-905-8	100-97-0	1 - 5	F;R11 R43	Flam. Sol. 2 (H228) Skin Sens. 1 (H317)	donnée non disponible
Mixture of alkylnaphthalene sulfonates (CAS No : 1322-93-6 & 9084-06-4)	-	-	1 - 5	Xi;R36/38	-	donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
Ingestion	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse
Poudre sèche
dioxyde de carbone (CO₂)
Eau : uniquement en cas de feu important.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :
Sulfure de carbone
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Sulfure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome
Utiliser un équipement de protection individuelle
Ce produit est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau contaminée avec ce produit doit être contenue et empêchée d'être déversée dans les cours d'eau, les égouts et les eaux souterraines.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter toute formation de poussière
Utiliser un équipement de protection individuelle
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes
Ne pas entreposer près d'acides forts
Stocker dans une zone où la contamination croisée avec des pesticides, engrais, aliments ou aliments pour animaux ne puisse pas se produire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Nom Chimique	L'Autriche	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande
Methenamine			TWA: 4 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Pas d'information disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains gants de protection.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	olive-brun	
État physique	Solide Granulés à disperser dans l'eau.	
Odeur	ligneux.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	5.5-6.5	CIPAC MT 75 (1% aq) (se décompose)
Point de fusion/point de congélation-		
Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible	
Point d'éclair	Non applicable	
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
Pression de vapeur	<1.1 10E-7 hPa (25 °C)	
Masse volumique apparente	0.66 kg/l	Avant tassement / Après tassement 0.62 kg/l / 0.69 kg/l
Hydrosolubilité	dispersable	
Solubilité	pratiquement insoluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	159 °C	CE A.16
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité	Non applicable	
Propriétés comburantes	Non comburant (selon le test A17)	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 Autres informations

Teneur en COV Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement. .

10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts
 Conserver hors de la portée des enfants
 Éviter de créer des conditions poussiéreuses
 Ne pas exposer à des températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

alcalin
 Acides forts
 Agents oxydants puissants
 Sels d'ammonium quaternaire
 Agents séquestrants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Carbon disulfide
 thiourée éthylène
 Oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de carbone
 Sulfure d'hydrogène
 Oxydes de soufre

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 oral

DL50 oral > 5000 mg/kg (rat)

DL50 dermal

DL50 dermal > 2000 mg/kg (lapin)

CL50 par inhalation

CL50 par inhalation 5.0 mg/L (rat) (4 h)

Toxicité chronique

Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.
Domage/irritation de l'œil	Peut provoquer une irritation des yeux.
Sensibilisation	Un contact prolongé ou répété peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.
effets cancérogènes	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales
Effets mutagènes	NOAELsystemic = 5.6 mg/kg bw (75 ppm)
Toxicité pour la reproduction	NOAELreproductive = 20 mg/kg bw/d (300 ppm)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = < 1 mg/l
 CL50/48h/daphnie = 0.31 mg/l
 CL50/poisson/96 h = 0.2 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

Nom Chimique	log Pow
Maneb	1.75

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	EU - Endocrine Disruptors Candidate List	EU - Endocrine Disruptors - Evaluated Substances
Maneb	Group I Chemical	High Exposure Concern

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Maneb)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

IMDG/IMO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Maneb)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Marine pollutant
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

IATA/ICAO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Maneb)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	oui
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE : Rubrique 1172

Homologation n° : 8800847

Délai de re-entrée : Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	-
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R11 - Facilement inflammable

R20 - Nocif par inhalation

R36 - Irritant pour les yeux

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H228 - Matière solide inflammable

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 08-nov.-2012

Révision non applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité